

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Laetitia Ferreira, Marc Terret, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Danielle Lisa, Nadine Paget, Julie Piet, Jean François Douce,

Procuration : néant

Absents : Davy Maymont, Maïder Gager

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il n'y a pas d'observation. **Le compte-rendu de la séance du 3 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

REPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE : Mr le Maire rappelle que cet agent est en arrêt de travail depuis le 27 Octobre 2020 et qu'il n'a été remplacé que 5h par semaine par Mr François Magnaud, secrétaire également à Bas-et-Lezat et à St Priest-Bramefant, le reste du travail de secrétariat étant assuré par Mr le Maire et son adjointe. En attendant la reprise de cet agent, il propose à l'assemblée de recruter un ou une remplaçante et de confier cette mission au Centre de Gestion qui s'occupe de publier le poste, de chercher des candidats, du contrat et de la paie de l'agent ainsi que des formalités d'embauche, moyennant une contribution financière liée à des frais de gestion de 6 % ainsi que l'assurance statutaire de l'agent de 0,95 %. Ces frais sont calculés sur le traitement brut de l'agent à la mise en poste dans la collectivité + les cotisations patronales et seront refacturés à la collectivité. En attendant de trouver la personne, Mr Magnaud continuera de venir 5h par semaine. **APRES DELIBERATION, et à l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

RESTAURANT L'ALAMBIC : Mr le Maire présente le devis de l'EURL Tachet Froid et Clim de Lezoux pour le changement de l'armoire frigorifique. Il s'élève à 2 856 €TTC. **APRES DELIBERATION**, et à l'unanimité, Le Conseil approuve ce devis et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Mr le Maire explique que la gérante souhaite étoffer le fonds de commerce (il manque des plats, des ustensiles de cuisine,...). **APRES DELIBERATION** ,le Conseil propose qu'elle établisse une liste de ces choses manquantes avec un devis pour la présenter à la prochaine réunion .

D'autre part, le Conseil décide de ne pas demander de loyer à la gérante Mme Céline Seguin, tant que le restaurant n'est pas ouvert, et qu'elle n'a pas de rentrée d'argent autre que le maigre bénéfice sur les repas de cantine.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : Afin de préparer les budgets 2021, Mr le Maire explique qu'il faut fixer les taux des différentes taxes et les tarifs de location. **APRES DELIBERATION** ,le Conseil décide de ne pas augmenter les différentes taxes et de garder les taux de 2020, à savoir Taxe Foncier Bâti : 13 % et Taxe Foncier Non Bâti : 81,95 %, Taxe d'aménagement : 2,5 %. Pour ce qui est de l'assainissement, droit de branchement sur le réseau : 300 € , contrôle de conformité du nouveau branchement : 95 € , surtaxe pour les « branchés » : 1 € le m3. Ensuite, **APRES DELIBERATION**, le Conseil décide d'inscrire au budget commune 2021 :

- L'achat d'un tracteur, broyeur, aspirateur de feuilles
- En voirie : l'achat et la pose de buses dans les fossés
- Au restaurant : la réalisation d'une terrasse cimentée, l'achat d'ustensiles, de l'armoire frigorifique
- La réalisation des vestiaires pour les employés communaux
- Le balisage de chemins de randonnée
- La poursuite d'opération de sécurité dans les villages

Et d'inscrire au budget assainissement :

- L'étude et la construction de la nouvelle station d'épuration
- L'achat du terrain

DEMANDE DE SUBVENTION : Mr le Maire explique que l'on pourrait peut-être obtenir une subvention sur les travaux voirie et propose d'en demander une au Conseil Départemental dans le cadre du FIC. **APRES DELIBERATION**, le Conseil décide de demander cette subvention sur des travaux d'un montant de 5 000 €.

SALLE POLYVALENTE : Mr le Maire explique que suite aux travaux effectués à l'école il y a deux ans, il reste des sacs de laine de verre floquée qui n'ont pas été utilisés. Il propose de les écarter au-dessus de la cantine. **APRES DELIBERATION, le Conseil approuve cette idée et décide de louer la machine à propulser la laine à la SARL Seguin à Randan. Ce travail sera fait par les employés communaux.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Mr le Maire explique qu'il faut prendre une délibération pour permettre de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite d'un quart du montant des crédits ouverts l'année précédente. **APRES DELIBERATION, le Conseil approuve et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

OPERATEUR TELEPHONIQUE : Mr le Maire propose de mettre en concurrence les différents opérateurs pour nos deux abonnements Mairie et Ecole. **APRES DELIBERATION, le Conseil approuve cette idée.**

CONCOURS PHOTOS : Nadine Paget propose de lancer sur l'année 2021 un concours photos ouvert à tous les Monsois et Monsoises sur le patrimoine et les paysages de notre commune, ce qui permettrait aussi de constituer une photothèque communale. **APRES DELIBERATION, le Conseil, approuve cette idée et confie la réflexion à la commission « cadre de vie » à laquelle Nadine se joindra.**

INFORMATIONS

Station d'épuration : les employés communaux étant tous deux « personnes vulnérables à la Covid 19 » ils ne s'occupent plus de la station d'épuration depuis Octobre. Il va y avoir le faucardage des roseaux à faire. Les « hommes » du Conseil se proposent pour faire cette corvée.

Bulletins Municipaux : ils ont été distribués par les employés communaux. Ceux qui auraient été oubliés peuvent se le procurer en mairie.

Colis des Aînés : ils ont été confectionnés et distribués par les membres du CCAS et de la commission Cadre de vie.

Compte-rendu des représentants des différents syndicats :

SIAD : Brigitte Fayet explique qu'elle a assisté à la dernière réunion du SIAD de Puy-Guillaume, dissous et repris par le CIAS de la Communauté de Communes Thiers, Dore et Montagne. L'audit financier a été fait et sera communiqué prochainement aux communes membres.

SBA : Jérôme Giboin explique que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va augmenter comme indiqué dans le magazine d'infos du SBA.

BASSE-LIMAGNE : Jérôme Giboin indique qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau.

Ont signé les membre présents